

Ensemble à Coignières



Nouveaux rythmes scolaires

Instauration de Temps d'Activités Périscolaires



Fête de Coignières

**Une journée de partage
et de rassemblement**



En Ville

- > Votre nouveau Conseil municipal
- > Rien n'arrête la Fête !

_____ 4

_____ 8

Travaux

- > Les chantiers et aménagements

_____ 14

Culture

- > Théâtre Alphonse Daudet :
20 spectacles à l'affiche
- > Printemps culturel
A... comme "Artistes"

_____ 16

_____ 23



Du côté des jeunes

- 26 _____ > Nouveaux rythmes scolaires :
Une offre périscolaire riche et diversifiée
- 32 _____ > Danger des addictions :
Les collégiens informés et sensibilisés
- 34 _____ > Zoom : Abed Boudjemaa :
Animateur prévention sur la ville

Télex

- 36 _____ > Les infos en bref
- 40 _____ > Bienvenue aux nouveaux commerçants
- 41 _____ > Les décisions municipales majeures
- 42 _____ > Le Carnet des Coigniériens

Info du Maire

- 42 _____ > Les collectivités locales en perspective

Directeur de la Publication : Henri Pailleux
 Directeur-adjoint : Ali Bouselham
 Rédaction et photos : Service Communication
 Maquette et impression : Moutiers Impressions
 Dépôt Légal : Juillet 2014



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

C'est bien évidemment avec une attention toute particulière que je prends connaissance de la communication du groupe Coignières Pour Tous.

*Pour être franc, **je suis affligé !** Rien ne trouve grâce à ses yeux.*

Ce ne sont que des critiques sur les sujets essentiels : le budget, le centre médical, la fiscalité, l'intercommunalité, l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique de Coignières (APDEC), le fonctionnement du conseil municipal, et j'en passe.

J'ose espérer que ce n'est là qu'une posture d'opposants... mais quand même !

Je pourrais énumérer tous les thèmes précités les uns derrière les autres et dénoncer l'analyse qui en est faite par notre opposition, mais je me limiterai à deux sujets :

> La fiscalité

*En page 37 de notre programme 2008-2014, je me serais engagé à baisser la fiscalité et de dénoncer que cela n'a pas été le cas lors du vote du Budget Primitif 2014. Il est vrai que les impôts sont restés **à l'identique** de ceux de 2013, dont je rappelle qu'ils **avaient baissé de 10 %**.*

Il est également vrai que, lors des élections, j'avais écrit que nous devions pouvoir à nouveau baisser la fiscalité, mais à condition que les dotations de l'Etat et les charges transférées, décidées par le gouvernement, ne grèvent pas nos budgets.

Il se trouve que la situation est pire que tous les scénarios que nous avons imaginés (voir l'édito du président de l'association des Maires de France, Jacques Pélissard, en page 42 de ce bulletin). La situation actuelle et à venir est telle, qu'il aurait été sage de les augmenter. Au lieu d'émettre une telle critique, Didier Fischer qui est proche du gouvernement, aurait peut-être pu utilement monter à Matignon pour dénoncer les charges et coupes sombres dans nos budgets. En m'attaquant, il se trompe tout simplement de cible et c'est critiquable, dans la mesure où il tronque mon engagement électoral.

> Les rythmes scolaires

*Je vous invite à lire en dernière page la tribune libre de Coignières Pour Tous sur les rythmes scolaires. Le titre est édifiant : « A Coignières, on n'éduque pas gratis. Qu'on se le dise ! ». Un dossier est consacré à ce sujet, en page 26 de ce bulletin. Si la réforme Peillon **a peut-être du bon**, je pense que dans les conditions économiques actuelles, elle est tout à fait inopportune.*

*Les communes n'ont pas les moyens de s'offrir un tel luxe, sauf à augmenter la fiscalité et solliciter le porte-monnaie des parents qui ont des enfants scolarisés. Pour faire passer la pilule, l'Etat nous donne 50 euros par enfant, mais par expérience, je sais que dans un ou deux ans, cette aide disparaîtra. Comme c'est le cas dans quasiment toutes les communes, nous avons donc décidé une modeste contribution des familles. Pour Didier Fischer et son équipe, c'est trop et le service devrait être gratuit ! Et oui, chez Didier Fischer, **on rase gratis**. C'est tellement facile pour quelqu'un qui n'a pas en charge la gestion de la commune. Cela porte un nom : c'est de la démagogie.*

Vous trouverez également dans ce bulletin, la présentation des élus du conseil municipal avec, pour les adjoints, les compétences qui leur sont déléguées. Ils sont aujourd'hui au travail, chacun dans leur domaine, et je sais pouvoir compter sur eux.

Je vous souhaite de très bonnes vacances.

Bien cordialement,

Le Maire

Henri Pailleux

Nouveau conseil municipal

Une équipe à votre écoute

Avec 56,58 % des suffrages, la liste « Coignières Démocratie », conduite par le Maire sortant Henri Pailleux, a été plébiscitée dès le premier tour des élections municipales, au mois de mars.

La liste d'opposition « Coignières Pour Tous », menée par Didier Fischer, occupe, pour sa part, 6 sièges.

Composé du Maire, de 8 maires-adjoints, d'un conseiller délégué et de 17 conseillers, le nouveau conseil municipal a procédé à la nomination des diverses délégations et commissions, ainsi qu'à la désignation de ses représentants au sein des différents organismes institutionnels.

Voici la nouvelle équipe municipale, qui œuvrera au service de la collectivité pour les six années à venir.

Le maire et les adjoints

L'équipe voit l'arrivée de trois nouveaux adjoints, qui présentent ici en quelques lignes les motifs de leur engagement.



Henri Pailleux
Maire de Coignières



Dominique Cathelin
1^{er} Adjoint, chargée des Affaires Sociales et de la Petite Enfance



Ali Bouselham
2^e Adjoint, chargé des Affaires Culturelles et de la Jeunesse, des Relations Publiques et de la Communication



Marion Evrard
3^e Adjoint, chargée des Sports



Alain Rofidal
4^e Adjoint, chargé de l'Animation et des Fêtes

« Installé à Coignières depuis 1981, où j'y ai travaillé pendant 27 ans dans la grande distribution, je connais bien la commune et je me suis toujours intéressé à son évolution. Rentré au conseil municipal aux côtés d'Henri Pailleux en 1989, j'ai fait partie de plusieurs commissions au cours des différents mandats, dans les secteurs de l'emploi, de l'économie, du sport et de la culture notamment. Pour ce nouveau mandat, je suis très honoré d'être en charge de l'animation et des fêtes. C'est une mission à laquelle je suis très attaché, car il apparaît primordial que Coignières demeure une ville conviviale et dynamique, où il fait bon vivre ensemble et partager des moments de fête. Etant dorénavant retraité, cette disponibilité va me permettre de me consacrer pleinement à la mise en œuvre d'événements qui rassemblent ».



Vous pouvez dialoguer avec le Maire et les Adjoints en laissant un message sur le site de la Ville www.coignieres.fr - Rubrique Ville atypique / Dialoguez avec les élus



Catherine Ponsardin

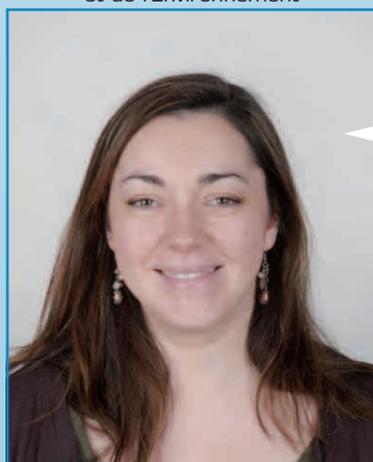
5^e Adjoint, chargée de l'Urbanisme et de l'Environnement

« Retraîtée de la petite enfance depuis 2013, je souhaite partager mon temps libre entre ma famille et mon engagement pour la commune. Installée à Coignières depuis 1966, j'ai suivi avec beaucoup d'attention les différentes étapes de sa construction, pour rejoindre en 1992 l'équipe du Centre Communal d'Action Sociale. Conseillère municipale de 2008 à 2014, au sein de la commission CCAS et urbanisme et environnement, c'est avec grand plaisir que je me vois confier le poste d'adjointe à l'urbanisme et à l'environnement. J'ai découvert, au sein des Services Techniques, une équipe accueillante, motivée et compétente, qui conforte mon envie de m'investir dans ces deux domaines, en poursuivant les actions déjà engagées et en initiant de nouveaux projets. L'environnement constitue en effet une ressource patrimoniale précieuse pour la ville et ses habitants, que nous souhaitons préserver, en offrant un cadre de vie harmonieux ».



Jean Dartigeas

6^e Adjoint, chargé des Travaux



Andrine Vidou

7^e Adjoint, chargée des Affaires Scolaires

« Agée de 31 ans, travaillant dans le secteur social, j'ai effectué un premier mandat de conseillère municipale de 2008 à 2014, durant lequel j'étais membre des commissions culture et jeunesse, scolaire et animations et fêtes. Dans ce nouveau mandat, je souhaite maintenir les actions déjà entreprises en partenariat avec les écoles, les associations, le collège..., mais également mettre en place et assurer le suivi de la réforme des rythmes scolaires instaurée à la rentrée. Enfin, j'envisage d'impulser de nouveaux projets dans l'optique de conforter et renforcer la qualité et la diversité des services proposés aux enfants et aux familles ».



Jean-Pierre Sevestre

8^e Adjoint, chargé des Affaires Economiques, de l'Emploi et de la Sécurité

Les conseillers municipaux de la majorité



Nicolas Rabaux
conseiller délégué
à la circulation routière



Gérard Michon



Nathalie Figières



David Pennetier



Sylvaine Malaizé



Francis Breyne



Caroline Lenfant



Eric Giraudet



Simonne Menthon



Cristina Morais



Brigitte Vallée



Roger Bernard

Toutes les infos de la CCE sont consultables sur www.cce78.fr



Les conseillers municipaux de l'opposition

Liste Coignières Pour Tous



Didier Fischer



Madeleine Andréani



Thierry Chabas



Patricia Montout-Bellonie



Alain Oger



Catherine Bedouelle

Les élus au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Etangs (CCE)

Henri Pailleux - Dominique Cathelin - Jean-Pierre Sevestre - Andrine Vidou - Didier Fischer





Temps fort Rien n'arrête la

Redoutée chaque année par les organisateurs de l'événement, la pluie s'est invitée tout au long de cette journée festive tant attendue.

Qu'importe ! Près de 600 résidents se sont déplacés pour prendre part aux multiples animations et structures de jeux qui étaient déployées sur l'esplanade de l'Espace Alphonse Daudet.

Une fréquentation qui atteste de l'engouement de cette journée de partage, résolument conviviale et chaleureuse.

Samedi 28 juin, la Ville s'est mobilisée, avec le précieux concours de ses acteurs locaux, pour proposer à tous les résidents une journée de fête, récréative et ludique.

Un spectacle pyrotechnique nocturne en apothéose

Dès le début de l'après-midi, les plus jeunes ont pris d'assaut les nombreuses structures de jeux, animations et ateliers qui leur étaient dédiés : tour de grimpe avec

tyrolienne, water ball, kids aventure, trampolines, motos électriques, jeux en bois, mini-golf, forêt des ouistitis, bateaux Mississippi...

Les adultes ont naturellement suivi le mouvement, et les familles se sont ainsi retrouvées pour converser et échanger autour d'un dîner avec soirée dansante, déambulations de rues, concert et spectacle pyrotechnique sur le thème des légendes du Loch Ness... frissons garantis !

A quand la prochaine fête ?



Fête !



Retrouvez toutes les photos de la Fête sur le site de la Ville : [coignieres.fr/Actualités/Arrêt sur images](http://coignieres.fr/Actualités/Arrêt%20sur%20images)





En Ville







En Ville



Rien n'arrête la Fête!



Petite enfance

Nouveau pôle d'accueil

Opération peau neuve pour le Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) : il accueille dorénavant les résidents dans ses nouveaux locaux, implantés au sein du futur centre médical de la Ville.

Le Centre de Protection Maternelle et Infantile, tout récemment installé rue de la Boissière, dispose de locaux plus agréables, spacieux et fonctionnels, au service des professionnels de la santé et des Coigniériens. Plusieurs services sont proposés aux familles, dans le cadre de l'accompagnement prénatal des futures mamans et du suivi des enfants de moins de 6 ans :

- **Une permanence assurée par une puéricultrice**, chaque vendredi de 10h à 12h, sans rendez-vous ;
- **Des consultations gratuites en direction des jeunes enfants**, tenues par un médecin et une puéricultrice, chaque jeudi de 13h30 à 17h30, sur rendez-vous au 01 39 38 21 10 ;
- **Une permanence sociale**, chaque vendredi de 10h à 12h, sur rendez-vous au 01 39 38 21 10 ;
- **Un réseau indépendant d'assistantes maternelles agréées**, ouvert aux jeunes parents.

Attention : En juillet et août, les modalités de fonctionnement de la structure sont modifiées. Le Centre de PMI accueille le public uniquement les jeudis de 13h30 à 17h30.

Renseignements :

Centre de Protection Maternelle et Infantile
3 rue de la Boissière – 01 30 49 11 83.





Travaux

Les chantiers et aménagements

Afin de renforcer la sécurité, améliorer le confort et le cadre de vie de ses citoyens, des travaux sont régulièrement entrepris sur le sol communal.

→ Réfection à venir des façades en grès cérame de l'Espace Alphonse Daudet.

→ Campagne de réfection des peintures routières.

→ Reprise de la totalité des sols de l'école élémentaire Marcel Pagnol et des peintures des salles informatiques et de la bibliothèque.



→ **Achèvement des travaux de la crèche multi-accueil**, dont la réception est attendue cet été. La crèche multi-accueil proposera une nouvelle formule de garde à temps complet ou partiel, ouverte à 25 berceaux, sur une large amplitude horaire. Des salles d'activités, salles de change avec sanitaires, salle de motricité avec dortoirs et office de réchauffage des plats complètent l'infrastructure, parallèlement aux bureaux dédiés à l'administration des services.



Le bon geste en faveur de l'environnement

La Ville lance une **campagne de sensibilisation en faveur des emballages recyclables dans les sacs jaunes**, afin d'augmenter et optimiser la valorisation des déchets.

Une évaluation individualisée du tri sélectif de chaque foyer est ainsi effectuée par les agents municipaux.

Pour parfaire votre geste, une fiche de suivi de la collecte est transmise dans chaque boîte aux lettres avec les mentions "Bravo" pour saluer la qualité du tri ou "Attention" avec la liste des erreurs constatées.

Pour rappel, seuls les emballages ménagers vidés, non lavés, non imbriqués et sans reste de nourriture sont à jeter dans les sacs jaunes : bouteilles, flacons de produits ménagers, boîtes de conserve, barquettes en aluminium, briques alimentaires, boîtes et suremballages en carton. A noter : les pots de yaourts, barquettes en polystyrène, sacs et films en plastique, couches-culottes et papiers absorbants sont à jeter avec les ordures ménagères.

En cas de doute, vous pouvez télécharger la fiche "MémoTri" sur le site de la ville, à la rubrique "Environnement et cadre de vie / Collecte des déchets" ou appeler "Info Tri" en Mairie au 01 30 13 17 68





Travaux

→ **Installation de caméras de vidéo-protection**, dont le dispositif sera opérationnel cet été. Un dossier sera consacré à l'instauration de ce système sur la ville, dans une prochaine édition.



→ **Réception des travaux du centre médical**, et aménagement à venir de ses abords.



→ **Fleurissement des massifs d'été** par l'équipe de jardiniers, tontes et désherbages respectueux de l'environnement. Participation au Concours des Villes Fleuries 2014, dont le thème porte sur les entrées de villes et de villages.





Théâtre Alphonse Daudet 20 spectacles rien



Que vous soyez spectateur d'un soir ou fervent abonné, la nouvelle saison du Théâtre Alphonse Daudet s'ouvre à vous, avec une offre artistique éclectique : 20 spectacles sont à l'affiche.

Qu'il s'agisse de théâtre, de danse, de musique ou de chant, à Coignières, tous les registres du spectacle vivant se côtoient pour répondre aux attentes des uns, susciter la curiosité des autres, éveiller les plus jeunes ou encore émerveiller les tout-petits.

Une jolie parenthèse dans le quotidien, à partager en famille, en couple ou avec les amis. Belle saison à vous !

Coup d'envoi de la saison

Mardi 16 septembre à 20h, le public est convié à assister à la présentation de la saison 2014/2015.

Cette soirée conviviale, en présence de toute l'équipe du théâtre, sera suivie du spectacle **Madame K**, qui allie humour, finesse et sensibilité sur le thème des peurs inhérentes à notre société.

La réservation des places, gratuites et ouvertes à tous, s'effectuera dès lundi 1^{er} septembre à l'accueil du Théâtre.



que pour vous

Une programmation riche et diversifiée

Fidèle à son exigence de pluridisciplinarité, le Théâtre Alphonse Daudet accueillera sur scène, et au fil de la saison, de nombreuses compagnies et artistes de renom, qui présenteront des spectacles de qualité, classiques et contemporains, volontairement accessibles à tous les publics.

Les écoliers seront bien évidemment les spectateurs privilégiés de cette saison, puisqu'ils assisteront à plusieurs représentations, dans le cadre de la collaboration instaurée avec les établissements scolaires.



14 spectacles tout public



Mardi 16 septembre à 20h

Théâtre

Madame K

par la Compagnie Demain il fera jour

Vendredi 26 septembre à 20h45

Musique et danse

Flamenco pa mi Granà

par la Compagnie Flamenco Vivo

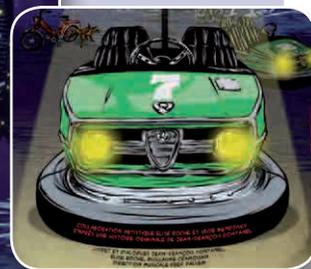
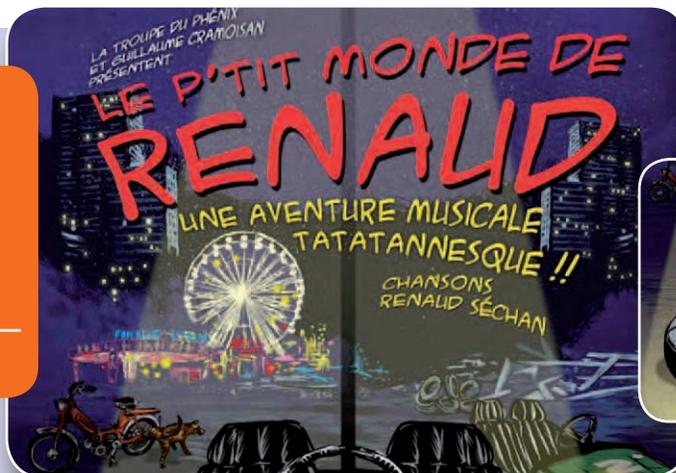


© BM Palazon 2012



Mardi 14 octobre à 20h45
Théâtre musical
Le p'tit Monde de Renaud

par la Troupe du Phénix



Vendredi 7 novembre à 20h45
Musique
Les yeux noirs



Mardi 18 novembre à 20h45
Théâtre
**Feu la mère de Madame,
Mais n'te promène donc
pas toute nue**

Georges Feydeau, par le Théâtre Régional des Pays de la Loire



Mardi 16 décembre à 20h45
Danse
Puzzle

par le Jeune Ballet Européen



Jeudi 1^{er} janvier 2015 à 17h

Musique

Concert du Nouvel An

par l'Orchestre Symphonique Alphonse Daudet

Mardi 20 janvier à 20h45

Théâtre

Andromaque

de Jean Racine, par la Compagnie Viva



Vendredi 30 janvier à 20h45

Danse

Ballet Bar

par la Compagnie Pyramid

Mardi 10 février à 20h45

Musique

Une farce de Rossini

par l'Orchestre national d'Ile-de-France





Culture

Mardi 3 mars à 20h45

Théâtre

En avoir ou pas

d'après deux textes de Rémi de Vos, par le Théâtre du Temps Pluriel



Mardi 17 mars à 20h45

Musique

Plein Jazz Big Band

avec l'accordéoniste de renommée internationale Ludovic Beier, et le Big Band de Saint-Quentin-en-Yvelines

Mardi 31 mars à 20h45

Théâtre

Le Médecin malgré lui

de Molière, par la Compagnie Kapo Komica



Samedi 11 avril à 18h et

dimanche 12 avril à 17h

Musique

Amours d'Opérette

duos d'amour et Ouvertures, par l'Orchestre Symphonique Alphonse Daudet

6 spectacles jeune public

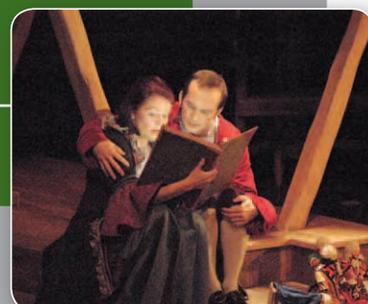


Samedi 4 octobre à 17h

A partir de 5 ans

Gulliver & fils

d'après Jonathan Swift,
par les Trottoirs du Hasard



Samedi 15 novembre à 17h

Spectacle de marionnettes à partir de 3 ans

**Histoire de la mère
Michel et de son chat**

d'après Emile de la Bédollière,
par la Compagnie des Châteaux de sable



**Samedi 6 et
dimanche 7 décembre à 17h**

A partir de 7 ans

**La Farce du Cuvier & La
Farce de Maître Pathelin**

par la Compagnie de l'Elixir

Samedi 10 janvier 2015 à 17h

Spectacle de marionnettes à partir de 2 ans

J'ai grandi ici

par le Théâtre Foz





Samedi 7 février à 17h
Opéra pour enfants à partir de 6 ans
Antoinette la poule savante

par la Compagnie In-Sense



Samedi 7 mars à 17h
A partir de 7 ans
20.000 lieues sous les mers

d'après Jules Verne, par la Compagnie Imaginaire Théâtre



Rendez-vous sur les planches !



Si l'envie de monter sur les planches, de vous initier à l'art théâtral et de prendre part à un spectacle vous attire... Rejoignez les Ateliers Théâtre !

Animés par des comédiens professionnels, ces derniers se déroulent chaque mercredi sur la scène du Théâtre Alphonse Daudet, de 15h à 16h30 pour les 8-10 ans, de 16h30 à 18h pour les 11-13 ans, de 18h à 19h30 pour les 14-16 ans, et de 20h à 22h pour les adultes.

Chaque saison, les apprentis comédiens participent à la création d'un spectacle, qui donne lieu à une représentation publique.

Limité à 12 participants par atelier, le tarif annuel d'inscription s'élève à 60 € pour les enfants et ados, et 120 € pour les adultes.

La réouverture des ateliers est attendue mercredi 17 septembre.

Cliquez et réserver

Toute la programmation et l'actualité du théâtre sont consultables sur son site theatrealphonsedaudet.fr, avec la possibilité de vous abonner à sa newsletter.

Côté tarification, une formule abonnements dégressive, d'un montant respectif de 67 €, 84 €, 112 € et 130 € pour 4, 6, 9 et 12 spectacles, est proposée. Elle est assortie d'un tarif unique à 6 € pour les spectacles jeune public.

Enfin, le tarif des places individuelles est fixé à 20 € (normal), 17 € (abonnés, étudiants, familles nombreuses, demandeurs d'emploi et groupes de +10 personnes) et 9 € pour les enfants et les jeunes de -18 ans.

La brochure de la saison 2014-2015 est disponible à l'accueil du théâtre et en Mairie.

Renseignements et réservations :

Théâtre Alphonse Daudet
26 rue du Moulin à Vent
01 30 62 36 00
eadaudet@wanadoo.fr
www.theatrealphonsedaudet.fr

Printemps Culturel

A... comme « Artistes »



Les week-ends, les mercredis ou en soirée, nombreux sont les Coigniériens qui pratiquent une activité culturelle au sein des associations de la Ville.

Et la palette artistique est large : musique, danse, chant, théâtre, mosaïque, poterie, céramique, scrapbooking, peinture et sculpture font notamment le bonheur des pratiquants, petits et grands.

« Le Printemps culturel des associations et des écoles » est l'occasion pour la Ville de mettre en lumière l'inventivité et le talent de ces artistes montants.

Zoom sur les temps forts.

L'art en scène

Du 20 mai au 21 juin, les expos, concerts, représentations et auditions se sont multipliés à l'Espace Alphonse Daudet, salués par un public enthousiaste.

Un grand bravo à tous ces intervenants, qui concourent à la vitalité culturelle de la Ville :

- Les œuvres de peinture et de sculpture des artistes d'**Art'Coignières**, avec les invités d'honneur Brigitte Lecointre et Francine Playe ;
- Les représentations des enfants, ados et adultes des **ateliers du Théâtre Alphonse Daudet** ;
- La création « Les Fables » de La Fontaine, mise en scène et inspirée de Monique Font, jouée par 13

comédiens de la **Troupe du Crâne**. Cette pièce était suivie du spectacle de l'atelier théâtre « Les Petits Crâneurs ».

- Le spectacle « Le bourgeois gentilhomme » de Molière, par les collégiens de l'**atelier théâtre de la Mare aux Saules** ;
- La **chorale et orchestre** des musiciens du Collège de la Mare aux Saules ;
- Les auditions et spectacles du **Coignières Foyer Club** ;
- Et enfin, la soirée chorégraphique de l'association **Valteam Danse** et le spectacle de l'école intercommunale de musique et de théâtre **Aidema**.



Culture

Art'Coignières



Coignières Foyer Club





La Troupe du Crâne



Dimanches musicaux

Moments d'exception

Ils sont destinés à mettre en valeur le superbe ouvrage du facteur d'orgue lorrain Haerpfer. Ils sont également l'occasion de faire découvrir, grâce à la participation de professionnels talentueux et inspirés, les plus belles pages pour orgue seul ou orgue et instruments. Bienvenue à l'Eglise, pour des Dimanches Musicaux qui vous réservent des instants de grâce insolite, d'une rare qualité musicale et acoustique.

L'orgue de l'église n'a pas fini de vous faire vibrer ! Pour sa 11^e saison, l'association des Amis de l'Orgue convie le public, mélomanes ou novices, à cinq concerts de choix.

Le coup d'envoi sera exceptionnellement donné le vendredi 24 octobre à 18h30 avec le chœur anglais Chichester Cathedral Choir, émérite représentant de la manécanterie anglicane.

Et les concerts suivants seront tout autant originaux et de choix, unissant l'orgue à d'autres instruments, tels le violon, l'accordéon ou encore la mandoline.

Toute la programmation des "Dimanches Musicaux", gratuite et ouverte à tous, est consultable sur le site de l'association : <http://orgue.coignieres.free.fr>





Nouveaux rythmes scolaires

Une offre périscolaire

Dès la rentrée, les petits Coigniériens changent de rythme. Dans le cadre de la réforme de l'Etat, les temps d'enseignement et de découverte périscolaire s'organisent sur 4 jours et demi, afin de favoriser la réussite éducative. Les écoliers iront à l'école le mercredi matin et bénéficieront d'un large programme d'activités culturelles, artistiques, sportives et ludiques. La Ville s'est en effet mobilisée pour proposer des temps d'activités périscolaires qui contribuent au développement personnel et à l'épanouissement de chaque petit Coigniérien. Un projet d'ampleur qui repose sur les ressources et les structures communales, au service des familles et des enfants.

Classe le mercredi matin et activités périscolaires thématiques : voilà le nouveau format scolaire qui s'appliquera, dès le mois de septembre, dans les deux groupes scolaires Gabriel Bouvet et Marcel Pagnol.

Le projet de réforme gouvernementale prévoit en effet un enseignement hebdomadaire de 24 heures, réparti sur 9 demi-journées, afin d'alléger les temps d'apprentissage.

La Ville a mené une réflexion et une concertation avec les acteurs locaux -chefs d'établissement, représentants des parents d'élèves et commission des affaires scolaires-, pour proposer aux écoliers un parcours éducatif optimal, qui privilégie l'apprentissage en classe le matin.

Ce projet éducatif territorial (PEDT) a été validé par la Direction académique des services de l'Education nationale (DASDEN).

Des activités périscolaires variées et de qualité, ouvertes à tous

Soucieuse de conforter et amplifier sa politique en faveur de l'épanouissement et du bien-être de la jeunesse, la Ville met dorénavant en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) facultatifs, adaptés de façon spécifique



Du Côté des Jeunes



aux enfants des classes maternelles et élémentaires. Ce projet, qui repose sur une véritable ambition éducative partagée pour tous les écoliers, constitue de surcroît un réel levier de réduction des inégalités.

Des ateliers de découverte quotidiens pour les maternels

Dès le mois de septembre, le temps d'enseignement quotidien des tout-petits des classes maternelles de moyenne et grande section est réduit de 45 minutes.



Ce temps scolaire est couplé à des TAP, tous les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 14h15**. Plusieurs ateliers seront animés quotidiennement en classe, sur les thèmes du livre, du jeu, du jardinage, de la relaxation et de la création culinaire. Il est à noter que cette plage d'activités ne concerne pas les enfants de petite section, qui profitent à cette heure des bienfaits de la sieste.

riche et diversifiée, accessible à tous



Des pôles d'activités multidisciplinaires pour les élémentaires

Pour les écoliers des classes élémentaires, les TAP se dérouleront une demi-journée par semaine :

→ **le lundi de 13h30 à 16h30 pour le groupe scolaire Gabriel Bouvet ;**

Ecole Gabriel Bouvet Lundi de 13h30 à 16h30	1^{er} trimestre	2^e trimestre	3^e trimestre
Autour du spectacle vivant Chanson, danse, théâtre	CM1 - CM2	CE2 - CM1	CE1 - CE2
Autour du sport Collectif, raquette, individuel	CE2 - CM1	CE1 - CE2	CM1 - CM2
Autour de l'art Arts plastiques, livre, poterie-modelage	CE1 - CE2	CM1 - CM2	CE2 - CM1
Création manuelle et ludique	CP	CP	CP



Du Côté des Jeunes

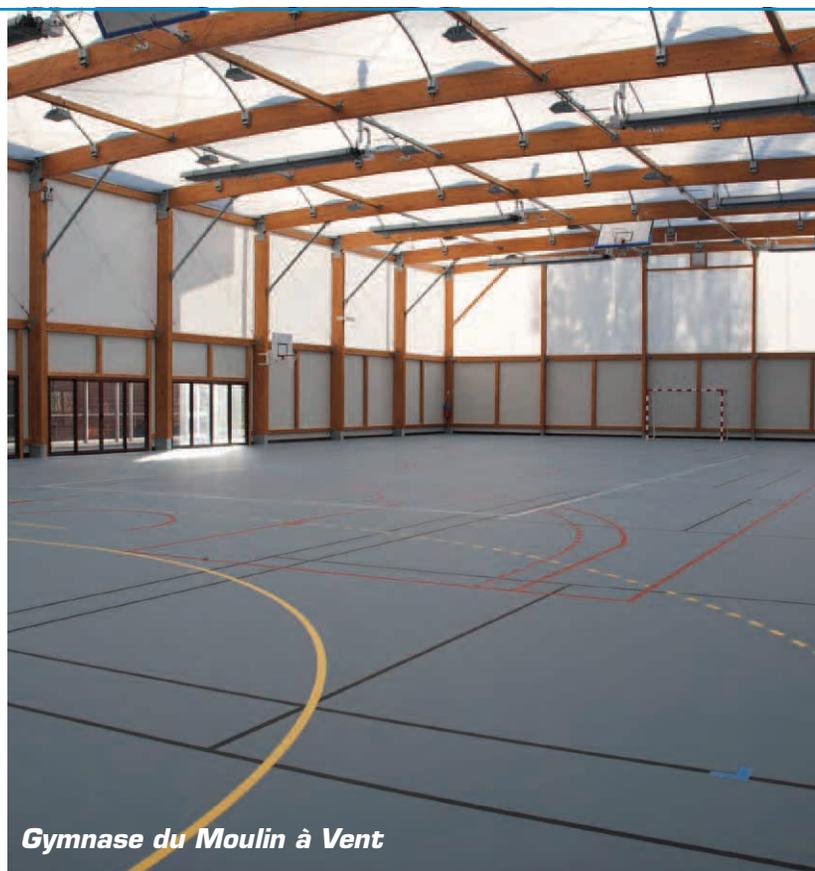
Ecole Marcel Pagnol Jeudi de 13h30 à 16h30	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
Autour du spectacle vivant Chanson, danse, théâtre	CM1 - CM2	CE1 - CE2	
Autour du sport Collectif, raquette, individuel	CE1 - CE2		CM1 - CM2
Autour de l'art Arts plastiques, livre, poterie-modelage		CM1 - CM2	CE1 - CE2
Création manuelle et ludique	CP	CP	CP

Les activités auront lieu :

Autour du spectacle vivant : Espace Alphonse Daudet

Autour du sport : Gymnase de Moulin à Vent

Autour de l'art : Accueil de Loisirs "La Farandole"



Gymnase du Moulin à Vent

→ le jeudi de 13h30 à 16h30 pour le groupe scolaire Marcel Pagnol.

Selon l'âge des enfants, plusieurs pôles d'activités leur seront dédiés : les CP se consacreront à des activités de création manuelle et ludique tout au long de l'année, tandis que les CE1, CE2, CM1 et CM2 participeront à trois pôles d'activités en lien avec le spectacle vivant (chanson,

danse, théâtre), le sport (collectif, raquettes, individuel) et l'art (arts plastiques, livre, poterie-modelage), répartis trimestriellement.

Le matériel nécessaire à l'ensemble de ces activités sportives, culturelles et artistiques est entièrement fourni par la ville. En ce qui concerne la pratique sportive, un certificat médical de non contre-indication et le port d'une tenue sportive sont demandés.

Salle de spectacle du Théâtre Alphonse Daudet





Accueil de Loisirs La Farandole

Les structures communales, lieux d'accueil privilégiés des TAP

Espace Alphonse Daudet pour le spectacle vivant, Gymnase du Moulin à Vent pour le sport et Accueil de Loisirs « La Farandole » pour l'art : les équipements de la Ville, spacieux, fonctionnels et adaptés, ont été sélectionnés pour accueillir les activités péri-éducatives des petits Coigniériens.

Ces derniers bénéficieront de l'accompagnement des animateurs pour effectuer le chemin aller/retour entre l'école et le lieu d'activité.

Un encadrement renforcé

Pour assurer la mise en œuvre de ce large programme d'activités, la Ville s'appuie sur des animateurs diplômés et des intervenants professionnels, avec la collaboration des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) pour les maternels.

S'agissant de la taille des groupes, le taux d'encadrement n'excède pas 14 enfants par animateur en maternelle, et 18 écoliers en élémentaire.

Les temps d'accueil et de restauration

Un accueil des enfants est assuré dans chaque établissement, matin et soir, respectivement de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.

Pendant la semaine, la pause méridienne demeure identique dans les écoles, avec l'ouverture des restaurants scolaires de 11h30 à 13h30.

Petite nouveauté : le mercredi voit l'instauration d'une garderie de 11h30 à 12h30, pour permettre aux familles de venir chercher les enfants, après la classe.

Enfin, un service de restauration est proposé aux enfants qui fréquentent l'Accueil de Loisirs « La Farandole », chaque mercredi après-midi de 11h30 à 13h30.



Du Côté des Jeunes



Ces temps d'accueil sont encadrés par des animateurs diplômés, les ATSEM et le personnel communal.

L'inscription aux TAP

La participation des enfants aux TAP est facultative. Elle relève d'une inscription à l'année, à effectuer auprès du service des Affaires Scolaires de la Mairie. La fiche d'inscription requise est également téléchargeable sur le site de la ville à la rubrique « Enseignement ».

Après inscription, la présence régulière des enfants aux activités est vivement sollicitée, afin de favoriser une découverte et un apprentissage progressifs et continus.

Le tarif des TAP

La gratuité des activités est appliquée aux TAP maternels. En élémentaire, la tarification annuelle s'élève à 72 € par enfant, correspondant à une participation forfaitaire



hebdomadaire de 2 € par atelier.

Une tarification dégressive est appliquée aux familles ayant plusieurs enfants inscrits en élémentaire, avec une réduction de 50 % pour le second enfant et de 75 % pour le troisième enfant, soit un tarif respectif de 36 € et 18 €. Ce paiement annuel peut être échelonné sur trois trimestres.

Côté finances, l'introduction de ce programme d'activités périscolaires en direction de tous les petits Coigniériens constitue un nouveau poste budgétaire non négligeable pour la commune (environ 200.000 €), et ce malgré le fonds d'amorçage d'un montant de 50 € par enfant, alloué par l'Etat pour la période 2014-2015. Cette subvention est en effet appelée à disparaître les années suivantes.

Des interlocuteurs privilégiés

Une équipe assure la mise en place et le suivi de ce nouveau temps scolaire sur la Ville, sous l'égide de l'adjointe en charge des affaires scolaires, Andrine Vidou.

Pour tous renseignements et informations, les parents sont invités à joindre le service des Affaires Scolaires au 01 30 13 17 76 – regie.scolaire@coignieres.fr



Pratique : **Les réponses à vos questions**



Une réunion d'information sur les nouveaux rythmes scolaires a été organisée en direction des familles le 19 juin à l'Espace Alphonse Daudet.

Si vous n'avez pu participer à cet échange, voici une synthèse des réponses qui ont été apportées aux principales questions.

> Est-il possible d'inscrire mon enfant à un seul pôle d'activité trimestriel, auquel serait appliqué un coût proportionné à cette durée ?

Non, l'inscription est annuelle et l'engagement des familles s'applique sur l'ensemble des trois pôles d'activités.

> Si mon enfant ne peut ponctuellement participer au pôle sportif, quel accueil lui sera réservé ?

L'enfant pourra être accueilli sur l'un des autres pôles d'activité, le temps de son incapacité.

> Est-il possible d'inscrire mon enfant aux TAP pendant les congés d'été ?

Oui, l'inscription peut s'effectuer auprès du service des Affaires Scolaires de la Mairie jusqu'au 31 juillet. Le service doit en effet disposer des effectifs attendus au plus tôt, afin d'organiser au mieux les plannings d'activités.

La fiche d'inscription est disponible en Mairie et téléchargeable sur le site de la ville.

> Sur quels critères s'est opéré le choix des activités proposées ?

La Ville, qui dispose d'équipements sportifs et culturels de choix, souhaite les ouvrir à chaque enfant, afin qu'il y trouve un lieu d'expression, source d'épanouissement personnel. C'est ainsi que les activités autour de la voix, de l'expression corporelle et de l'improvisation se dérouleront au sein du Théâtre Alphonse Daudet, qui dispose par ailleurs d'une salle de danse.

Les activités sportives prendront leur essor au sein du Gymnase du Moulin à Vent, qui est doté de trois salles. Enfin, l'Accueil de Loisirs La Farandole, entièrement rénové, est tout particulièrement adapté aux activités manuelles et artistiques.

> Consécutivement à la réorganisation de la journée du mercredi, quelles sont les modifications apportées aux tarifs de garderie et d'Accueil de Loisirs La Farandole ?

Le tarif de la garderie du mercredi, mise en place entre 11h30 et 12h30, s'élève à 0,80 € par enfant. Pendant ce temps d'accueil, les parents peuvent venir chercher leur enfant quand ils le souhaitent.

Les tarifs de l'Accueil de Loisirs La Farandole du mercredi sont calculés en fonction du quotient familial, et s'échelonnent de 3,24 € à 6,36 € par enfant.

L'accueil du matin, en maternelle et élémentaire, s'élève à 1,20 € par enfant.

L'accueil du soir est fixé à 2,23 € en maternelle ; en élémentaire, le coût est de 1,76 € sans étude et 0,57 € avec étude surveillée. Pour rappel, le montant mensuel de l'étude surveillée s'élève à 31,50 €.





Danger des addictions

Les collégiens

Après leurs camarades de 3^e en février dernier, tous les élèves de 5^e du Collège de la Mare aux Saules ont été sensibilisés aux risques des conduites addictives. Tabac, alcool, drogues, jeux vidéo et réseaux sociaux étaient au nombre des thèmes abordés, sous forme d'une animation pédagogique interactive et participative, suivie avec grand intérêt par le jeune auditoire.

Aujourd'hui, face au niveau élevé des conduites addictives des adolescents français, une opération pédagogique de sensibilisation et de prévention a été menée les 27 et 28 mars en direction des collégiens, à l'initiative de Abed Boudjemaa, éducateur chargé de la prévention sur la Ville, en collaboration avec le Principal du collège Abdelaziz Chneguir.

En présence de Laurent Douchet, référent technique de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA), les jeunes ont reçu des conseils

pour réagir à une situation donnée, prendre conscience de leur comportement, résister à la pression du groupe, décrypter un message publicitaire, ou encore développer bien-être et vie saine, sans le recours aux substances psychoactives, telles que alcool, tabac, cannabis et chicha.

Favoriser une sensibilisation précoce

L'adolescence, période de vulnérabilité, de prise de risques et de défi, concentre une population particulièrement



Du Côté des Jeunes

Ecoute, dialogue et échange

Pour transmettre aux jeunes l'ensemble de ces messages, Abed Boudjemaa et Laurent Douchet misent sur l'échange et le dialogue. Au cours de la rencontre, chaque élève était invité à s'exprimer librement. Langage décomplexé, discours direct et sans tabous, les deux intervenants connaissent bien leur public. Et cette approche est appréciée des jeunes participants.

Plus à l'aise et en confiance, ils se livrent plus facilement. Un collégien ose ainsi l'avouer, « **fumer, c'est faire comme les grands, comme les plus vieux** », tandis que pour sa camarade, « **fumer permet de se donner un genre** ». Un discours honnête et récurrent qui n'étonne plus Abed Boudjemaa et Laurent Douchet.

La cyberdépendance : nouveau risque majeur

Après le tabac, l'alcool et les autres drogues, de nouveaux comportements addictifs ont fait leur apparition avec l'arrivée des réseaux sociaux et jeux vidéo en ligne. On parle alors de cyberdépendance. Les collégiens sont particulièrement concernés, puisqu'ils ont grandi avec ces outils qui comptent désormais parmi leurs loisirs favoris. Il est donc difficile pour eux de réaliser qu'ils peuvent devenir dépendants et que l'utilisation des réseaux sociaux comporte des risques. D'où l'intérêt de les sensibiliser aux dangers de ces pratiques, dont certains ont été victimes. Yann l'avoue « **depuis que je me suis fait pirater mon compte, je suis plus méfiant** ». Océane, quant à elle, craint que « **certains se fassent passer pour quelqu'un d'autre en créant un faux profil** ». Laurent Douchet en profite alors pour rappeler que méfiance et prudence sont fortement recommandées sur les réseaux.

Et Yonah d'ajouter : « **Avant, ces outils nous permettaient**



informés et sensibilisés

exposée aux addictions.

Elle constitue une cible phare dans les actions de prévention, de sensibilisation et d'information, l'enjeu étant d'intervenir précocement pour anticiper tout comportement à risque. Et pour aider les préadolescents à ne pas se laisser tenter par une première consommation, les intervenants les ont informés sur les différents produits, leurs effets et leurs dangers, ainsi que sur la législation en vigueur.

Ils leur ont également expliqué les inévitables conséquences néfastes des addictions sur la santé physique, engendrant une dépendance associée à des troubles neurologiques dommageables : problèmes de mémoire, de concentration et de motivation, entraînant des difficultés scolaires notables. Enfin, les deux animateurs leur ont apporté des conseils et des recommandations pour mettre à distance les pressions sociales susceptibles d'encourager la consommation.

de partager avec nos amis et la famille. Maintenant, tout tourne autour de la popularité, des photos et des publications ». Autant d'inquiétudes que les jeunes ont pu exprimer librement au cours de cet échange, et auxquelles les intervenants ont tenté d'apporter des réponses.

Bilan de cette intervention de prévention : près de 250 collégiens, dont une centaine d'élèves de 5^e, ont été sensibilisés. Une première approche des dangers des addictions dont les retours, plus que positifs, attestent de l'utilité et de la nécessité de cette démarche. Elle sera appelée à être reconduite les années suivantes.

Enfin, le Collège de la Mare aux Saules mène d'autres actions de prévention et sensibilisation auprès des collégiens. Le thème de la sécurité routière a ainsi été abordé avec les élèves de 3^e, afin qu'ils obtiennent leur « attestation scolaire de sécurité routière » (ASSR), en partenariat avec la Police Nationale d'Elancourt.



Abed Boudjemaa

Animateur Prévention sur la Ville

Abed Boudjemaa n'est pas inconnu des jeunes Coigniériens.

De 2005 à 2008, ce jeune éducateur sportif diplômé animait avec dynamisme les activités organisées par l'Accueil Jeunes en direction des 11-17 ans.

Particulièrement sensible aux questions de citoyenneté, de santé et de prévention en direction des jeunes, Abed Boudjemaa a rejoint depuis le mois de novembre les effectifs de la Police Municipale de la Ville, encadrés par Aurélien Laroche.

Sa Mission ? Promouvoir et encourager, conjointement à ses actions à mi-temps d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP), l'autonomie des jeunes Coigniériens de 16 à 25 ans, en accompagnant parallèlement leur insertion sociale et professionnelle.

Une écoute et un accompagnement personnalisés des 16-25 ans

Sur le terrain, Abed Boudjemaa assure une présence et

une écoute sociale sur les lieux de vie des jeunes. A leurs côtés, il réalise un travail éducatif et pédagogique, à travers un accompagnement individuel et collectif, avec le soutien des partenaires locaux, dont la Mission Locale d'Elancourt, mais aussi les acteurs associatifs, comme le Football Club de Coignières.

Il informe les jeunes des différents services et dispositifs mis à leur disposition sur la ville, tels que l'opération « Objectif Permis », et contribue par ailleurs à la mise en relation des jeunes en recherche d'emploi avec les recruteurs locaux.

Médiateur social, il intervient en outre dans la gestion des différends qui peuvent survenir et des conflits de voisinage.



Du Côté des Jeunes

Des actions de sensibilisation et d'information interactives

Enfin, attaché à développer un axe prévention-santé, l'animateur mène des actions partenariales de sensibilisation au profit de différentes cibles.

C'est ainsi qu'après avoir organisé une opération de prévention auprès des collégiens sur les dangers des conduites addictives, Abed Boudjemaa se lance un nouveau challenge : sensibiliser les plus de 60 ans à la sécurité routière.

Et c'est un projet particulièrement attractif qui attend les retraités de la Ville, puisqu'ils sont conviés au Théâtre Alphonse Daudet pour assister -et surtout participer-, au spectacle pédagogique et humoristique intitulé « *Les seniors du volant... dans leurs merveilleuses machines* ». Cette pièce interactive, clin d'œil à l'univers de Blake Edwards et de Ken Annakin, est interprétée avec humour et poésie par quatre comédiens

Le scénario, convivial et non culpabilisant, véhicule 30 conseils de prudence autour de thèmes ciblés, et propose des quiz pédagogiques qui délivrent un rappel des fondamentaux de la sécurité routière : tests de vue et d'audition, nouveaux panneaux de circulation et règles récentes, technologies de sécurité (visibilité, GSP, EPS, automatiser...) ou encore vigilance (alcool, médicaments, somnolence...).



Le tout est truffé de gags et de rebondissements, qui ne manqueront pas d'emporter l'adhésion des spectateurs. Les membres du club des retraités de la ville et de la Résidence des Personnes Âgées « Les Moissonneurs » seront naturellement conviés à cette représentation, qui est ouverte à tous.

Rendez-vous est pris au Théâtre, mardi 30 septembre à 15h, sur réservation préalable et gratuite auprès de Abed Boudjemaa au 01 34 61 69 27 action.prevention@coignieres.fr

En bref...

Remise de prix

Encourager le travail et le mérite est une volonté de la Municipalité qui s'illustre chaque année en direction des élèves, collégiens et bacheliers. C'est ainsi que le 27 juin était organisée en Mairie une cérémonie de remise de prix qui accueillait les 76 élèves de CE2 et 58 élèves de CM2. Si les plus jeunes ont reçu une médaille pour leurs exploits nautiques, leurs aînés se sont vus offrir deux dictionnaires (français et anglais), ainsi qu'une calculatrice scientifique, instrument fort utile au collège.



Bacheliers et jeunes sportifs méritants : faites-vous connaître !

Dans la perspective de recevoir une récompense attribuée par la Municipalité, les lycéens, fraîchement bacheliers et titulaires d'une mention « bien » et « très bien », sont invités à se faire connaître à l'accueil de la Mairie, jusqu'au 3 octobre, munis de leur attestation de réussite. Et les jeunes sportifs ne sont pas en reste, puisque les plus illustres de la saison, toutes disciplines confondues, seront également félicités par la collectivité. Critères retenus : avoir 18 ans au plus (catégorie junior) et être monté sur l'une des trois premières marches d'un podium départemental.

Ce classement est à communiquer par le club au service des sports de la Ville.

Les structures d'accueil tournent à plein régime

C'est reparti pour des vacances actives dans les structures de la Ville pour les jeunes Coigniériens âgés de 3 à 17 ans.

Sport, nature, culture, évasion : les activités, sorties et loisirs y sont déclinés à foison, en partenariat avec l'office départemental « Yvelines Campus ». Succès oblige, la fréquentation des lieux dépasse les 300 enfants et adolescents chaque été.



Un jardin décoratif et participatif

La Ville de Coignières est un des acteurs qui contribuent au succès de l'opération **Paroles de Jardiniers**, initiée par l'Office de Tourisme des Yvelines, en direction du grand public.

Dimanche 25 mai, dans le cadre d'une nouvelle édition, la création d'un jardin fleuri participatif était proposée à tous, adultes et enfants, dans le Parc de la Préverderie.

En présence des spécialistes des espaces verts de la commune, plus de 60 résidents se sont joints à l'événement pour créer, échanger et bénéficier d'astuces et de conseils de jardinage.

Equipés des outils et matériaux mis à leur disposition, les jardiniers en herbe ont ainsi travaillé la terre, préparer les bacs surélevés, planté les graines et plants sélectionnés pour donner naissance à des jardins éphémères, qui viennent joliment agrémenter cet espace de vie dédié aux promeneurs.



Rendez-vous avec l'histoire

La fin de la seconde Guerre Mondiale et l'Appel du Général de Gaulle constituent deux dates historiques que le Maire célèbre chaque année.

L'anniversaire de la **Victoire du 8 Mai 1945** demeure un témoignage de fidélité à la mémoire des soldats défunts, que la Municipalité et la Section des Anciens Combattants de Coignières expriment par un recueillement devant le Monument aux Morts et la tombe des aviateurs britanniques, tombés sur Coignières en 1945.

Enfin, devant le monument de mémoire collective « La Malmédonne » et en présence des Maires du Mesnil-Saint-Denis et de Maurepas, Evelyne Aubert et Grégory Garestier, le premier magistrat a célébré le **74^e anniversaire de l'Appel du 18 juin**, rendant hommage à l'initiateur de la V^e République.





Carton plein pour le vide-grenier

Véritable caverne d'Ali Baba, le **vide-grenier**, organisé par la Ville, attire chaque saison plusieurs centaines de chaland.

Dimanche 15 juin, ce rendez-vous n'a pas dérogé à la règle : 122 exposants, dont 99 Coigniériens, avaient dressé leurs étals pour le plus grand plaisir des chineurs, proposant une kyrielle de bibelots, jeux, jouets, livres, CD, DVD, vêtements, linge de maison, vaisselle, matériel de puériculture... L'occasion de se faire plaisir à petit prix, mais aussi d'alléger les placards et greniers.

C'est promis, une nouvelle édition sera programmée sur le Parking de la Gare au printemps 2015.



10 ans déjà !

Voilà dix ans, la Ville instituait les **Après-midis dansants**, dans les salons Antoine de Saint-Exupéry : une réussite !

Tous les derniers jeudis du mois, plus de 220 danseuses et danseurs de la région viennent évoluer sur la piste de danse. Là, un orchestre professionnel propose un large panel de rythmes variés et entraînants : rock, salsa, tango, slow, mambo, twist, disco, flamenco... Des tables sont également dressées pour y déguster pâtisseries et boissons chaudes et fraîches.

Prochains rendez-vous : jeudis 25 septembre et 30 octobre, de 15h à 18h30.

La piste n'attend plus que vous !

Entrée individuelle : 14 €, incluant une boisson chaude ou fraîche.



Les artistes d'Art'Coignières se sont associés à cet anniversaire, en réalisant une fresque tonique et colorée, à l'image de ces rendez-vous.



Partage intergénérationnel

En cette première journée d'été ensoleillée, la Résidence des Personnes Âgées « Les Moissonneurs » a réuni plus de 80 convives autour de son traditionnel **Barbecue champêtre**.

Déjeuner et animations dans les jardins de la résidence, avec feu de la Saint-Jean en soirée étaient les temps forts de cette rencontre intergénérationnelle, dans un esprit de partage et de convivialité.

Aux côtés du Maire et de l'adjointe aux affaires sociales, Danièle Lamart, future directrice des lieux, s'était jointe aux festivités. Elle est en effet appelée à remplacer Dominique Pertuisel, toute jeune retraitée au 1^{er} août prochain.





Partez en vacances l'esprit tranquille

A l'heure des grandes migrations estivales, et face à la recrudescence des cambriolages, la plus grande vigilance des résidents est recommandée.

Parmi les mesures de précaution permettant un renfort de sécurité, la Ville est partenaire de l'opération **Tranquillité Vacances**.

Opérationnel toute l'année, ce dispositif assure une surveillance quotidienne de votre résidence pendant votre absence, grâce aux passages fréquents et réguliers des agents de surveillance de la voie publique (ASVP), rattachés à la Police Municipale, et de la police nationale.

Pour bénéficier de ce service gratuit, il vous suffit de remplir le formulaire d'inscription disponible au bureau de police municipale, à l'accueil de la Mairie, ou sur le site de la ville www.coignieres.fr / rubrique Actualités.

Parallèlement, il est recommandé de respecter quelques précautions pour renforcer la sécurité de vos biens pendant votre absence :

> **Protection des accès** : Vérification et renforcement éventuel du verrouillage des portes, fenêtres et portails - Installation recommandée d'un système d'alarme - Absence d'identité et d'adresse sur les trousseaux de clés - Changement immédiat des serrures en cas de perte ou de vol des clés.

> **Protection des biens** : Absence de sommes d'argent importantes laissées au domicile - Listing des objets précieux et de valeur avec photos et factures respectives - Relevé des numéros de série des chèquiers et cartes de crédit - Éventuelle mise en lieu sûr des objets précités dans un coffre en banque.

Renseignements : Police Municipale - Centre commercial « Le Village » - 01 34 61 69 27 – police.municipale@coignieres.fr

Commissariat de Police d'Elancourt – 1 rue du Théâtre – 01 30 69 64 00

Sport, culture, loisirs : rendez-vous le 6 septembre

Tous les acteurs de la vie associative caritative, culturelle et sportive vous accueilleront samedi 6 septembre de 10h à 13h et de 14h à 18h, à l'occasion du **Forum des Associations**, pour vous présenter leurs activités et recueillir vos inscriptions à l'Espace Alphonse Daudet.

Parallèlement, pour faciliter et orienter votre choix, l'annuaire **Mes Loisirs en Poche**, qui recense toute l'offre associative, sera diffusé sur la Ville fin août. Ce document sera parallèlement téléchargeable sur le site www.coignieres.fr



Yes, you canne !

Pêcheurs chevronnés, novices ou débutants : ouvrez vos agendas !

La Fête de la Pêche, organisée par l'association Le Joyeux Moulinet, se déroulera samedi 20 septembre sur l'étang du Val Favry.

Carpes, tanches, gardons, perches et carassins : un empoissonnement sera réalisé en amont, afin de faciliter les prises.

La convivialité étant avant tout le leitmotiv de l'événement, les enfants, les ados et la gent féminine seront bien évidemment conviés à participer à la compétition, dotée de nombreux prix.

Un tract d'information, précisant les modalités d'organisation de ce concours, sera diffusé sur la commune au mois de septembre.

Renseignements et inscriptions en Mairie, auprès de Serge Pradines 01 30 13 17 77.



Shopping et bonnes affaires à gogo

L'opération **Coignières Atout Prix** est dans les starting-blocks. Cette quinzaine commerciale, dorénavant très courue des amateurs de promotions et de petits prix, se déroulera du 18 octobre au 2 novembre prochains.

Et les clients pourront profiter des multiples offres déclinées dans les secteurs aussi variés que l'habillement, les loisirs, la restauration, l'alimentation, les véhicules auto-moto, les services à la personne ou encore le bricolage.

Cerise sur le gâteau, l'opération s'accompagnera d'un jeu concours doté de huit bons d'achats à remporter d'une valeur de 250 €.

Bon plan sur toute la ligne !

COIGNIÈRES ATOUT PRIX
QUINZAINE COMMERCIALE
 Toujours plus de promotions
 -20% -50%
 -10% -40% -30%
DU 18 OCTOBRE AU 02 NOVEMBRE 2014
A GAGNER 2000 EUROS EN BONS D'ACHAT
 www.coignieres.fr



L'info par e-mailing

Si vous souhaitez être informés en temps réel, par mail, des travaux de voirie sur la commune, des événements majeurs et des nouveaux services en Ville, ou encore des mouvements de grève dans les transports et les établissements publics : rejoignez la liste de diffusion, strictement confidentielle, qui est gérée par le service Communication pour l'envoi exclusif d'informations pratiques et locales.

Inscrivez-vous par mail en précisant vos nom, prénom et adresse mail à : communication.secretariat@coignieres.fr

Petites annonces en ligne

Pratique pour vendre, acheter, proposer des services à la personne (cours particuliers, garde d'enfants, covoiturage...), louer un bien immobilier, une chambre ou une résidence secondaire..., la Ville propose un **service de petites annonces** réservées aux particuliers sur son site.

Ces annonces peuvent être illustrées d'un visuel ou d'une photo, et la durée de publication est libre, allant de 2 semaines à 3 mois renouvelables.

N'hésitez pas à utiliser cette plateforme, disponible sur : www.coignieres.fr / Ville dynamique / Rubrique Petites Annonces.

La forme en toute convivialité

En petites foulées, façon nordique ou avec des bâtons : les marcheurs et coureurs n'ont que l'embarras du choix !

Le club **CAP Coignières** étoffe en effet son offre en proposant la marche loisir avec bâtons, chaque dimanche à partir de 9h, au départ de l'Espace Alphonse Daudet. Les sorties, d'une durée de trois heures sur une distance de 10 km en forêt et dans la campagne, sont ouvertes à tous.

Pour les plus endurants et sportifs, le club propose des séances de course à pied par groupes de niveau, à 9h30 le samedi pour tous, et le dimanche pour les plus confirmés, avec un entraînement général sur piste le mercredi à 19h30.

Enfin, les amateurs de marche nordique se retrouvent chaque samedi à 9h pour une pratique plus sportive, sur des distances moyennes de 10-11 km, d'une durée allant de 2h30 à 3h.

40 coureurs et 18 marcheurs ont déjà rejoint le club, ouvert à tous dès l'âge de 16 ans.

Un essai sans engagement est proposé tout au long de l'été. Sortez vos baskets !



Renseignements et inscriptions auprès de CAP Coignières
Eric Giraudet – 06 63 27 32 39
cap.coignieres@gmail.com
cap.coignieres.spifactory.com

4G et TNT : Relais d'assistance et d'intervention

Dans le cadre du déploiement de la 4G (4^e génération de réseau mobile) sur le territoire, des perturbations peuvent survenir dans la réception de la TNT par voie hertzienne (antenne râteau).

L'Agence nationale des fréquences (ANFR), établissement public rattaché au Ministère en charge du numérique, a mis en place un dispositif d'assistance et d'intervention en cas de brouillage avéré, sur simple appel au 0 970 818 818 (appel non surtaxé, prix d'un appel local).

A noter : cette assistance ne concerne pas les installations domestiques hertziennes défectueuses, dont la responsabilité incombe aux téléspectateurs, ni les réceptions ADSL, câble, fibre optique et satellite, qui relèvent de l'opérateur.

Info complémentaire : www.recevoirlatnt.fr

Feu vert pour la prévention routière

La Prévention Routière, association reconnue d'utilité publique, œuvre pour la sécurité sur les routes de France. Ses bénévoles éduquent les jeunes en milieu scolaire, interviennent auprès des étudiants, des seniors, du grand public et des entreprises.

Le comité des Yvelines, particulièrement actif en la matière, est à la recherche de personnes bénévoles, mais aussi d'adhérents pour contribuer à la lutte contre les dangers de la route. N'hésitez pas à rejoindre le mouvement.

Il est à noter que les dons et cotisations sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 %.

Contact : 5 passage Juliette - 78220 Viroflay - 01 39 50 13 09 - www.preventionroutiere.asso.fr



Télex

Alzheimer : formation des aidants

L'association France Alzheimer Yvelines, avec le soutien de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), organise une formation gratuite en direction des aidants familiaux, assurée par un psychologue et un bénévole aidant/formé.

Cette formation d'une durée totale de 15 heures, propose cinq modules de 3 heures, qui abordent plusieurs thèmes : Connaître la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées – Les aides possibles (humaines, techniques, sociales, juridiques et financières) – L'accompagnement du malade au quotidien – Communiquer avec le malade et comprendre - Etre aidant familial (contraintes, besoins, éventualité d'une entrée en institution).

Ce programme se déroulera sur plusieurs jours, de 13h30 à 16h30 sur le bassin de Saint-Quentin-en-Yvelines, les mardis 4 et 25 novembre, et 2, 9 et 16 décembre 2014.

Renseignements et inscriptions :
France Alzheimer Yvelines
Antenne de St-Quentin-en-Yvelines
01 30 60 03 63 - jacquelinelouette@sfr.fr

La marque de légende Harley-Davidson s'installe à Coignières !

Amoureux de belle mécanique et de motos mythiques, réjouissez-vous ! Harley-Davidson prend ses quartiers à Coignières.

Sur un espace de 900 m² répartis sur deux niveaux, les férus de sensations fortes et les fans du constructeur pourront découvrir les derniers modèles de la célèbre marque américaine, mais également des occasions, des vêtements et des accessoires, sans oublier un atelier officiel répondant aux dernières normes Harley.

L'ouverture de la concession, implantée au 290 RN10, est attendue pour la fin du mois de septembre.

Une adresse qui promet d'être dorénavant incontournable pour les motards de la région.



Bienvenue aux Nouvelles Enseignes

*De nouveaux commerces s'implantent
régulièrement sur le territoire communal.
Leurs portes vous sont grandes ouvertes !*

MILL AFFAIRES

Bazar - Décoration - Cadeaux - Loisirs

21 avenue de la gare

01 30 43 76 99

TRYBA ENERGIES

Poêles et chaudières – Pompes à chaleur

Chauffage et solaire

4 rue de la Pommeraie

09 84 40 40 24

ESPACE AUBADE - BATIMANTES

Salle de bains – Carrelage - Chauffage

5 voie latérale sud - RN 10

01 30 05 31 00

AUTO VALLEE

Véhicules d'occasion

4 rue de la Pommeraie

06 89 90 70 78 - 06 60 18 24 93

CAPUCIN ITALIEN

Restaurant

170 RN 10

01 39 38 15 29

CLUB'R

Cigarettes électroniques et e-liquides

44 rue des Broderies

09 81 84 94 01

LADA FRANCE

Concessionnaire automobile

13 RN 10

01 72 87 91 60



Les décisions municipales majeures

Conseil Municipal du 7 mars 2014

- Approbation du compte de gestion du Budget Principal 2013 – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation du Compte administratif du Budget Principal 2013 : Excédent de 1 769 619,33 € – (délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire s'est retiré au moment du vote).
- Approbation du Compte de gestion du Budget Eau 2013 – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation du Compte administratif du Budget Eau 2013 : Excédent de 10 949,66 € – (délibération adoptée à l'unanimité, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire s'est retiré au moment du vote).
- Approbation du Compte de gestion du Budget Assainissement 2013 – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation du Compte administratif du Budget Assainissement 2013 : Excédent de 77 718,48 € – (délibération adoptée à l'unanimité, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire s'est retiré au moment du vote).
- Mise en place d'un compte épargne temps (C.E.T.) pour le personnel communal – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Avis favorable à la demande de dérogation au principe du repos dominical pour les salariés de la société 4 Murs – (délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions).
- Avis favorable à l'adhésion de la Commune de Rennemoulin au Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY 78) – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation de la cession de deux parcelles communales d'une superficie totale de 1 155 m², situées rue des Frères Lumière, pour un prix de 140 000 €, en faveur de la société SOPIC, en vue de la construction d'un ensemble immobilier à vocation économique – (délibération adoptée à l'unanimité).

Conseil Municipal du 9 avril 2014

- Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du Budget Primitif 2014 (il est pris acte de ce Débat par l'Assemblée délibérante).
- Délégation de pouvoirs prévus à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales accordée au Maire pour la durée de son mandat – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Délégation permanente donnée au Maire pour ester en justice – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.), présidée par le Maire ou son adjoint délégué, et constituée de 5 membres titulaires : M. Bernard, M. Michon, Mme Evrard, M. Dartigeas, M. Fischer ; et 5 membres suppléants : Mme Malaizé, Mme Vidou, Mme Lenfant, M. Rofidal, M. Oger – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Désignation des conseillers municipaux au sein des diverses commissions municipales – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Fixation à 10 du nombre de membres au conseil d'administration du CCAS, soit 5 membres élus et 5 membres nommés, et désignation des représentants du Conseil municipal au conseil d'administration : Titulaires : M. Michon, Mme Vallée, Mme Ponsardin, M. Breyne, Mme Montout-Bellonie ; Suppléants : Mme Menthon, M. Sevestre, Mme Vidou, Mme Evrard, Mme Bedouelle – (délibérations adoptées à l'unanimité).
- Désignation des représentants du Conseil municipal dans les syndicats intercommunaux :
 - Syndicat d'Énergie des Yvelines (S.E.Y.) : Titulaire : M. Dartigeas ; Suppléante : Mme Ponsardin ;
 - Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Courance (S.I.A.C.) : Titulaires : MM. Bouselham et Giraudet ; Suppléante : Mme Morais ;
 - Syndicat Mixte de l'Étang des Noës (S.Y.M.E.N.) : Titulaires : MM. Bernard et Chabas ;
- Suppléants : Mme Ponsardin et M. Giraudet. – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Désignation de MM. Pailleux et Sevestre pour représenter le Conseil municipal au conseil d'administration de la Société Publique Locale « S.E.M.A.U. » – (délibération adoptée à la majorité et 6 abstentions).
- Désignation de M. Pailleux pour représenter le Conseil municipal au conseil d'administration de la Société Locale d'Exploitation du Câble (S.L.E.C.) – (délibération adoptée à la majorité et 6 abstentions).
- Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des organismes extérieurs :
 - Comité des Fêtes : Mme Menthon, Mme Malaizé, M. Rofidal, M. Oger ;
 - Comité Local des Transports : Titulaire : M. Sevestre ; Suppléante : Mme Cathelin ;
 - Comité National d'Action Sociale : Mme Cathelin ;
 - Commission de Sécurité d'Arrondissement : Titulaire : M. Sevestre ; Suppléant : M. Dartigeas ;
 - Conseil d'Écoles : Primaire Bouvet : Mme Bedouelle ; Maternelle Bouvet : Mme Vallée ; Primaire Pagnol : Mme Figueres ; Maternelle Pagnol : Mme Evrard ;
 - Collège de la Mare aux Saules : Mme Vidou, M. Bouselham ;
 - Conseils de surveillance de la crèche et de la halte-garderie : le Maire ou son représentant, adjoint délégué, M. Sevestre, M. Michon (pour les deux établissements) ;
 - Délégation à la défense : M. Bernard ;
 - Association pour la Promotion et le Développement Économique de Coignières (A.P.D.E.C.) : MM. Rabaux, Sevestre, Michon, Pailleux. – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Fixation de l'indemnité de fonction des élus aux taux suivants : 50,08 % pour le Maire, 28,68 % pour le 1^{er} adjoint, 20,03 % pour les 7 adjoints et 12,03 % pour les conseillers délégués – (délibération adoptée à l'unanimité).

Conseil Municipal du 30 avril 2014

- Fixation du prix des places de la saison culturelle 2014/2015 : tarif plein (20 €), réduit (17 €), groupe +10 personnes (17 €), scolaires et -18 ans (9 €), jeune public (6 €), abonnement 4 spectacles (67 €), abonnement 6 spectacles (84 €), abonnement 9 spectacles (110 €), abonnement 12 spectacles (130 €) ; ateliers théâtre adultes (120 € l'année) et ateliers théâtre -16 ans (60 € l'année) – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Mise à disposition du rapport annuel 2013 sur la qualité du service public d'élimination des déchets, fourni par le prestataire SEPUR.
- Attribution de l'indemnité de conseil au Trésorier principal, Receveur de Maurepas, d'un montant de 1 577,32 €, pour l'année 2013 – (délibération adoptée à la majorité et 6 abstentions).
- Constitution, à la demande du Directeur des Services Fiscaux, de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée de 16 membres titulaires : Jean-Pierre Dutheil, Pierre Barbaza (hors commune), Hervé Huret (hors commune), Alain Oger, Michel Hort, Sylvaine Malaizé, Marion Evrard, Louis Mercier (représentant Serge Dassault), Jean-Pierre Sevestre, Andrine Vidou, Simonne Menthon, Alain Rofidal, Cristina Morais, Nicolas Rabaux, Roger Bernard, Didier Fischer, et de 16 suppléants : Catherine Ponsardin, Nicolas Menard (hors commune), Jacqueline Jean, Annie Chevin, Gérard Michon, Jean Dartigeas, Dominique Lemaire (hors commune), Sébastien Mercier (hors commune), Ali Bouselham, Nathalie Figuères, David Pennetier, Francis Breyne, Caroline Lenfant, Éric Giraudet, Brigitte Vallée, Thiéry Chabas – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Budget principal : Affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2013, en priorité pour investissement, au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) à hauteur du besoin de financement, soit 1 377 863,47 €, et pour un solde en fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté), de 695 177,52 € – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Budget eau : Affectation du résultat de clôture du compte administratif, soit 3 528,38 €, à la section d'exploitation au compte 002 (résultat d'exploitation reporté) – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Budget assainissement : Affectation du résultat de clôture du compte administratif, soit 2 448,34 €, à la section d'exploitation au compte 002 (résultat d'exploitation reporté) – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation du Budget primitif 2014 – Budget principal – (délibération adoptée à la majorité et 6 abstentions).
- Approbation du Budget primitif 2014 – Budget eau – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation du Budget primitif 2014 – Budget assainissement – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Fixation des taux de fiscalité des trois taxes directes locales de la façon suivante : Taxe d'Habitation : 6,85 % ; Taxe Foncier Bâti : 9,11 % ; Taxe Foncier Non Bâti : 57,87 % – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Versement de subventions de fonctionnement aux associations et organismes suivants : C.C.A.S. : 406 000 € ; Amicale du personnel communal : 67 970 € ; Comité des Fêtes : 38 000 € ; Coignières Foyer Club – Culture & Sport : 31 310 € ; Coignières Foyer Club (subvention exceptionnelle) : 3 690 € ; Football Club de Coignières : 63 010 € ; Crèche familiale (Croix Rouge Française) : 443 945 € ; Halte-garderie (Croix Rouge Française) : 40 395 € – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Versement d'une subvention de fonctionnement de 2 200 € à l'association « Les Archers de Coignières » et de 1 150 € à l'association « Club Course à Pied Coignières » – (délibérations adoptées à l'unanimité).
- Versement d'une subvention de fonctionnement de 15 200 €, incluant 6 800 € de subvention exceptionnelle, à l'Agence pour le Développement Économique de Coignières (APDEC) – (délibération adoptée à la majorité et 6 abstentions).



Le Carnet des Coigniériens

- Bonheur -

- 14/02/14 FOTI Khallio
- 18/02/14 DA SILVA Fabio
- 26/02/14 TAVARES DA COSTA Jayson
- 11/03/14 BA Mohamed
- 29/03/14 ASSEKOUR Mayssa
- 21/04/14 DIAMBAN Maryam
- 22/04/14 FALLOUS Ismaïl
- 23/04/14 FERNANDES SOARES Rafaël
- 29/04/14 RIGAUD LEDRANS Cléa
- 05/05/14 AIRAULT CAILLIEZ Baptiste
- 14/05/14 KONE Youstra
- 16/05/14 DIAKHITÉ Ibrahim
- 08/06/14 DECUP PATARD Bruno
- 08/06/14 RODRIGUES PEREIRA Julia
- 12/06/14 FOLGADO Lola
- 17/06/14 ÜNAL Muhammed

- Félicitations -

- 10/05/14 Hania KRATER et Kamal OUALI
- 17/05/14 Maria BARCA et Yves JAFFRE
- 07/06/14 Béatrice BELLEREAU et Patrick BARRÉ
- 07/06/14 Sarah OULD MOUSSA et Abdelmalek HADDAD
- 28/06/14 Élodie PATTOU et Kévin THÉPAULT

- Regrets -

- 15/02/14 SIMONET Julien, à l'âge de 27 ans
- 10/03/14 MADEC Nicole, née CREFF, à l'âge de 78 ans
- 04/05/14 TEISSIER Danielle, à l'âge de 72 ans
- 08/06/14 ESCAICH Jean, à l'âge de 77 ans
- 29/06/14 BOUVERET Jean-Michel, à l'âge de 59 ans



Disparition

Les obsèques de Jean-Michel Bouveret se sont déroulées le 2 juillet en l'église Saint-Germain. Retraité depuis trois ans, il luttait depuis de nombreux mois contre la maladie. Cet instituteur puis directeur d'école pendant 37 années a assuré avec conviction la transmission du savoir en direction de plusieurs générations de petits Coigniériens. Très impliqué dans la vie associative locale, il a donné au Coignières Foyer Club ses lettres de noblesse, participant activement à l'essor du club.

Jean-Michel Bouveret était connu et apprécié pour sa générosité, son intégrité, son dynamisme, son investissement et ses idées novatrices au service du déploiement des activités sportives et culturelles en faveur de la jeunesse. A son épouse Myriam, ses enfants et petits-enfants, la Municipalité adresse ses plus sincères condoléances.



Les collectivités locales en perspective

Jacques Pélissard, Président de l'Association des Maires de France (AMF), vient de publier un édito dans la lettre des "Maires de France" qui dénonce la réduction drastique des dotations de l'Etat aux communes, mais aussi les charges que l'Etat transfère à celles-ci, telles que la mise en place des rythmes scolaires.

J'ai décidé de porter ce message à votre connaissance, car il n'est pas impossible -hélas-, que cela ait une répercussion sur nos investissements, sur nos services et notre fiscalité.

Henri Pailleux

EDITO

Réduction des dotations

Rétablissons la vérité !



Face à une baisse considérable et sans précédent des concours de l'Etat sur les trois prochaines années, le Bureau de l'AMF a souhaité envoyer à tous les maires et présidents de communautés, un argumentaire objectif, concret et vigoureux qui permettra aux élus de sensibiliser leur population sur les conséquences de la diminution drastique de nos moyens. Ce document rétablira également la vérité sur de fausses informations diffusées régulièrement et qui donnent une vision tronquée de la gestion municipale.

C'est au nom de notre légitimité d'acteurs économiques de terrain, en proximité avec les citoyens et garants de la cohésion sociale, que nous réaffirmerons un certain nombre de positions, en les illustrant avec des exemples concrets et des chiffres précis.

L'AMF a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire contribution des collectivités locales à l'effort national de réduction des déficits publics mais une baisse aussi massive et brutale de nos dotations aura des répercussions très fortes sur nos choix d'investissements, et donc sur l'emploi et la croissance. L'Etat doit aussi cesser de nous contraindre à dépendre davantage en nous transférant de nouvelles charges (rythmes scolaires, coût des normes, non compensation des réformes liées à la fiscalité locale, ...).

Il faut que l'Etat change complètement de "logiciel" en acceptant de discuter, en amont, de toutes les politiques publiques qui impactent les collectivités locales. Notre devoir, c'est de montrer à nos concitoyens qu'avec des moyens de plus en plus contraints, nous recherchons cependant une meilleure efficacité des politiques publiques avec une gestion toujours plus rigoureuse et innovante pour préserver l'action locale. Mais nos concitoyens doivent également comprendre que cette baisse drastique de nos moyens aura des conséquences sur la qualité des services rendus à la population et souvent les plus indispensables, comme la jeunesse, la petite enfance et l'aide aux plus démunis.

JACQUES PÉLISSARD



Ce bulletin d'information donne un espace d'expression aux Conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

A Coignières, on n'éduque pas gratis. Qu'on se le dise !

La rentrée scolaire 2014-2015 verra la mise en application de la réforme (à épisodes) des rythmes scolaires. Si Coignières n'a pas mêlé sa voix aux quelques communes du département qui refusent d'appliquer la loi, elle n'a pas été pour autant vertueuse dans sa démarche !

Rappelez-vous, avant les élections municipales, les parents d'élèves, les conseils d'école avaient été mis à contribution pour élaborer, dans l'esprit initial de la loi, quelles que soient les réticences politiques, un projet qui, faute de satisfaire tout le monde, pouvait avoir le mérite de résulter d'une co-construction et de prendre en compte au mieux l'intérêt des enfants.

Après l'élection municipale, patatras ! Saisissant la possibilité offerte par le nouveau ministre d'assouplir l'organisation des rythmes scolaires, la nouvelle équipe majoritaire modifie le projet, le dépouille de son esprit, le tord dans le sens du moindre coût et l'impose comme la seule solution raisonnable au mépris de ceux qui avaient œuvré à l'élaboration de la première version.

Ah oui, mais il fallait faire vite ! C'est du moins le motif avancé pour éluder la critique du manque de démocratie... Et tant pis, si on en revient pour les enfants à des journées plus longues et moins bien équilibrées entre les activités scolaires et périscolaires. Il est difficile de croire que ce qui est aujourd'hui proposé tend à faciliter la réussite de l'ensemble des petits coignériens.

Autre point de désaccord, la participation financière qui est demandée aux familles pour que leurs enfants puissent profiter des T.A.P. (Temps d'Activité Périscolaire). Outre la position peu défendable de notre maire qui est "contre la gratuité" au prétexte qu'elle est source de gabegie, on peut légitimement s'étonner que l'on fasse porter sur les familles une participation qui, si elle s'avère onéreuse pour certains, ne constituera qu'un maigre apport sur le coût global engendré par la mise en place de ces activités.

On s'étonnera d'autant plus de cette "non gratuité" que dans le même temps la municipalité subventionne nombre de projets associatifs ou d'établissements scolaires dans un but similaire et pour des montants souvent non négligeables. On s'en étonnera de surcroît, si on rapproche cela de la gratuité du ramassage des ordures ménagères... Monsieur Pailleux trouve à la "non gratuité" des vertus éducatives, on voit bien là qu'il n'a aucune envie d'éduquer les Coignériens ni les entreprises qui les entourent à la nécessaire diminution des volumes de déchets.

On y verra également, mais nous sommes sans doute "mauvaises langues", son souhait de dénigrer le gouvernement actuel et sa réforme en lui adjoignant une sanction financière pour les familles alors même que les finances de la commune n'ont aucun besoin de cet apport.

Simple question de choix politique, mais lourde de conséquences pour certains porte-monnaie !

A Coignières, le 23 juin 2014

Vos élus de Coignières Pour Tous : Didier Fischer, Madeleine Andréani, Thiéry Chabas, Patricia Montout-Bellonie, Alain Oger et Catherine Bedouelle.

Et sur notre blog : www.coignierespourtous.net

Conforter l'offre de services pour améliorer votre quotidien

Cette tribune est l'occasion pour moi, au nom de toute l'équipe "Coignières Démocratie", d'adresser aux Coignériens nos sincères remerciements pour la confiance qu'ils nous ont renouvelée.

Cette confiance nous porte dans notre action à vous garantir un cadre de vie agréable et convivial, qui préserve son esprit "village", avec des services publics compétents et performants.

Nous avons également la chance de pouvoir compter, au quotidien, sur des agents communaux particulièrement investis dans leurs missions, qui marquent leur attachement à notre ville, avec le souci permanent de servir l'intérêt général.

Si le précédent mandat s'est principalement attaché à revitaliser nos espaces et équipements publics en rénovant et développant les infrastructures mises à disposition des résidents, notre ambition est dorénavant tournée vers le renforcement et l'amélioration des services qui sont déployés sur le territoire communal.

Cette volonté est entrée en application avec la toute récente ouverture du nouveau **pôle d'accueil de Protection Maternelle et Infantile**, au sein du futur centre médical.

Sur place, une équipe de spécialistes de la santé reçoit et accompagne les tout-petits de 0 à 6 ans et leurs parents, dans des locaux confortables et entièrement adaptés aux soins et à l'éveil des enfants.

Autre service très attendu des familles : l'ouverture imminente de la **crèche multi-accueil** qui accueillera 25 berceaux, en formule de garde modulable, sur une amplitude horaire élargie.

Ces deux espaces dédiés à la petite enfance seront officiellement inaugurés le 12 septembre prochain.

Enfin, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, imposée aux municipalités par le gouvernement, nous avons fait le choix d'un projet ambitieux, qui privilégie des **temps périscolaires de qualité**, en direction de chacun des écoliers des classes maternelles et élémentaires de la ville. Chaque semaine, les enfants pourront s'initier et découvrir **une large palette d'activités artistiques, culturelles et sportives, animées par des professionnels à leur écoute**, au sein des structures communales.

L'objectif étant de favoriser leur créativité, leur expression, leur curiosité, et susciter de nouveaux centres d'intérêt, source d'épanouissement personnel.

Ces réalisations illustrent notre engagement à répondre aux besoins et aux attentes des Coignériens de tous les âges, dans une ville qui développe la solidarité et les liens entre les générations.

Toute l'équipe de la majorité municipale se joint à moi pour vous souhaiter de très agréables congés d'été.

**Dominique Cathelin
Premier Adjoint au Maire**

BIENVENUE A COIGNIERES



LA MUNICIPALITE
VOUS SOUHAITE
DE TRES AGREABLES
VACANCES D'ETE